

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUHENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Budget annexe SPANC 2025. Décision modificative n° 1.

La décision modificative concerne le budget annexe du SPANC 2025, adopté lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2025.

Elle a pour objet de procéder à des ajustements de crédits sans modifier l'équilibre général :

Dépenses fonctionnement			
Chap 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	Article 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	424,00 €	Provision pour dépréciation créances douteuses (de + de 2 ans) non recouvrées : 424 €
Total	424,00 €		
Chap 67 - Charges exceptionnelles	Article 6718 - Autres opérations exceptionnelles sur opérations de gestion	- 424,00 €	
Total	- 424,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe SPANC 2025 qui s'équilibre comme exposé ci-dessus ;
- Dit que l'équilibre budgétaire reste inchangé
- Autorise le président à signer tous les documents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-23-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025